

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE ONNION 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 30 juin 2026 🌀 L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,																																																						
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Absents excusés : 03 Pouvoirs : 02 (CAVET Elise ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume) Votants : 14 Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne																																																							
<table><tr><td></td><td>Présent</td><td>Absent</td></tr><tr><td>GERVAIS André</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>VELAT Jocelyne</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>PAPI Guillaume</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MAURE Nadine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JADOT Jean-Noël</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	GERVAIS André	✓		VELAT Jocelyne	✓		PAPI Guillaume	✓		MAURE Nadine	✓		JADOT Jean-Noël	✓		<table><tr><td></td><td>Présent</td><td>Absent</td></tr><tr><td>GERVAIS Jean-Claude</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BONDAZ Viviane</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>OBERSON Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MAURE Céline</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CAVET Elise</td><td></td><td>✓</td></tr></table> <table><tr><td></td><td>Présent</td><td>Absent</td></tr><tr><td>JACQUARD Thierry</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CHARDON Brigitte</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GUILLERON Audrey</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>HAY Matthieu</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>LAFFONT Florent</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	GERVAIS Jean-Claude	✓		BONDAZ Viviane	✓		OBERSON Jean-François	✓		MAURE Céline	✓		CAVET Elise		✓		Présent	Absent	JACQUARD Thierry	✓		CHARDON Brigitte	✓		GUILLERON Audrey		✓	HAY Matthieu		✓	LAFFONT Florent	✓	
	Présent	Absent																																																					
GERVAIS André	✓																																																						
VELAT Jocelyne	✓																																																						
PAPI Guillaume	✓																																																						
MAURE Nadine	✓																																																						
JADOT Jean-Noël	✓																																																						
	Présent	Absent																																																					
GERVAIS Jean-Claude	✓																																																						
BONDAZ Viviane	✓																																																						
OBERSON Jean-François	✓																																																						
MAURE Céline	✓																																																						
CAVET Elise		✓																																																					
	Présent	Absent																																																					
JACQUARD Thierry	✓																																																						
CHARDON Brigitte	✓																																																						
GUILLERON Audrey		✓																																																					
HAY Matthieu		✓																																																					
LAFFONT Florent	✓																																																						
DELIBÉRATION N°85_2026 ADOPTÉE à l'unanimité	Subvention exceptionnelle versée à l'association MIRIBIKE pour l'organisation de la fête nationale – feux d'artifices																																																						

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de soutien présentée par l'association MIRIBIKE dans le cadre de l'organisation de la soirée de la fête nationale prévue le 13 juillet 2026 sur la commune d'ONNION;

Considérant que cette manifestation est avant tout une commémoration d'un évènement historique, politique et culturel lié à l'histoire de la France.

Considérant que la commune assure directement la prise en charge financière de l'achat du des feux d'artifice ;

Considérant qu'il convient également d'accompagner l'association dans le financement de l'animation musicale de cette soirée, notamment pour les prestations de sonorisation et l'intervention de musiciens ;

**Le conseil municipal,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000.00 euros** à l'association MIRIBIKE pour contribuer au financement de la sonorisation et de l'animation musicale de la soirée des feux d'artifice organisée le 13 juillet 2026 et **PRECISE** que cette subvention est versée pour cette unique destination.

PRECISE que la commune prend par ailleurs en charge directement les dépenses relatives à l'achat du spectacle pyrotechnique.

DIT Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,

VELAT Jocelyne



Le Maire,

GERVAIS André

